

# LA JEUNESSE BELGE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



## La jeunesse dans le mouvement syndical

par Corn. Mertens

**P**LUS que jamais ce problème se trouve au centre de l'intérêt. Comme, au cours des premières années d'existence des syndicats, ceux-ci s'évertuèrent, chacun dans sa propre profession ou industrie, à améliorer autant que possible la situation de leurs membres, l'on ne se préoccupa guère des jeunes, qui ont pourtant pour tâche de succéder un jour à leurs aînés. La situation des jeunes au sein du syndicat était le reflet de leur situation dans les ateliers. En effet, dans beaucoup de professions, les apprentis n'étaient guère considérés comme les futurs hommes de métier. Dans les premiers temps, ils étaient astreints à la tâche de garçon de course et aux petites besognes n'ayant aucun rapport avec le métier et, dans beaucoup de professions, les apprentis, s'ils voulaient apprendre quelque chose, avaient à ouvrir l'œil, sans que le compagnon plus âgé s'en aperçût.

Les statuts d'un grand nombre de syndicats contenaient une disposition stipulant le taux du salaire qu'il fallait gagner pour être admis comme membre. Plus tard, on créa des catégories spéciales pour les apprentis et les demi-ouvriers, et plus tard encore, au lieu du salaire, les statuts stipulaient l'âge auquel on pouvait être admis au syndicat. C'est surtout à partir des années 1909 à 1911, lorsque la « centralisation » retint spécialement l'attention du mouvement syndical, que l'on était admis au syndicat, en général, dès l'âge de 14 ou 15 ans.

Mais la qualité de membre des jeunes ouvriers ne revêtit aucun caractère spécial pouvant dif-

férer en quelque sorte de celle des membres âgés. Il fallut que les jeunes ouvriers s'orientassent seuls dans la vie syndicale, privés de la sollicitude des aînés. Mais, les situations changèrent petit à petit, surtout après la guerre, au moment où dans tous les pays industriels, le mouvement syndical prit un développement si considérable.

\*\*\*

De la Commission syndicale, on peut dire — on le conteste, parfois, malheureusement — qu'elle a fait tout ce qui tombait dans ses attributions et tout ce qui était en son pouvoir pour donner au problème de la jeunesse dans le mouvement syndical une solution convenable. Il nous est, peut-être, permis de signaler qu'à chaque occasion, la Commission syndicale même incita les jeunes gens à collaborer activement au mouvement syndical. Lorsque la Commission syndicale édita des numéros spéciaux du *Mouvement Syndical Belge* consacrés à des sujets d'actualité, comme, par exemple, la lutte contre la guerre, elle n'a pas hésité à demander la collaboration des jeunes.

Dans certaines circonstances, elle fit même plus. Par exemple, dans les derniers mois de 1922, lorsque notre mouvement syndical prépara activement le Congrès international contre la guerre, et lorsque après la crise de 1920-1921, le mouvement syndical connut une période de grande activité en vue du rajustement des salaires et aussi pour empêcher, dans la mesure du possible, le recul des effectifs, — en quoi,

hélas! nous n'avons pas toujours réussi, — la Commission syndicale fit un sérieux appel à la jeunesse. A ce moment, nous publiâmes, à un très grand tirage, un numéro spécial d'*Education et Récréation*, l'organe de notre Centrale d'Education ouvrière, disparu, malheureusement, depuis lors, consacré exclusivement à la jeunesse.

On ne nous en voudra certainement pas en reproduisant ici quelques passages de l'article que nous consacraâmes dans ce numéro spécial aux « Devoirs de la Jeunesse » :

« Mais, depuis, l'énorme développement de notre mouvement syndical a fait apparaître la nécessité de l'extension de nos cadres. La condition lamentable de l'enseignement d'antan a fortement réduit le nombre de nos dirigeants syndicaux actuels et, si nous voulons que notre mouvement continue sa marche ascendante, nous devons veiller à ce que, dans un avenir rapproché, le nombre de ceux qui se trouvent à la tête de nos groupes s'accroisse notablement.

» *C'est dans la jeunesse que nous devons trouver ces éléments indispensables.*

» De plus en plus les dirigeants doivent posséder, outre l'intelligence, une connaissance approfondie de la matière et beaucoup de tact. Il ne suffit plus, comme jadis, d'exposer les revendications des travailleurs, et d'obtenir, de temps en temps, pour les ouvriers, certaines améliorations; non, le travail à accomplir est plus étendu. Le développement de notre puissance a imposé la réalisation de notre programme de revendications. C'est ainsi qu'à la suite de la crise économique mondiale les problèmes syndicaux et sociaux se posent d'une autre façon qu'auparavant, et que la réaction, après nos succès des années 1919 et 1920, lève de plus en plus la tête et essaie de nous reprendre les avantages conquis.

» *Quand donc nous comptons sur la jeunesse pour compléter nos cadres, nous sommes aussi convaincu qu'elle doit, mieux que ne l'ont pu faire nos dirigeants par le passé et encore actuellement, se préparer à cette tâche difficile.*

» En premier lieu, les jeunes doivent tâcher de se rendre compte des sacrifices que les ouvriers se sont imposés pendant de longues années, pour parvenir à donner à notre mouvement sa puissance actuelle, et de l'énergie qu'il a fallu dépenser pour propager parmi la classe ouvrière l'esprit syndical. Ils ne peuvent perdre de vue que leur tâche est de beaucoup allégée et que, si on n'exige pas d'eux le travail ingrat des années écoulées, ils n'ont pas le droit — surtout pour cette raison — de se soustraire à la lutte. Ils ont pour devoir, au contraire, de suivre avec toute la vigueur qui leur est propre, la voie tracée par leurs aînés, et de sauvegarder l'œuvre de ceux-ci.

» *Qu'ils déploient donc tous leurs efforts pour ne pas tromper les espérances de leurs aînés, qui attendent d'eux la continuation de l'œuvre commencée. Qu'ils ne se montrent pas ingrats, et ne craignent pas d'être superflus, car notre mouvement, se développant toujours et gagnant en puissance, a de plus en plus besoin de militants; qu'ils respectent l'œuvre créée par les anciens avec tant de peines et de sacrifices, malgré les oppositions et les échecs.*

» Aux jeunes gens, à qui il n'est pas donné de se préparer à la tâche de militant, il faut inculquer que seules la solidarité et la collaboration de tous dans le mouvement permettront de maintenir les avantages acquis et rendront possible la réalisation progressive des autres points de notre programme de revendications.

» *Si notre jeunesse est consciente de son devoir; si elle peut apprendre et développer sa compréhension sociale; si elle veut se placer sous l'égide des aînés et collaborer avec eux à maintenir et même à étendre et à renforcer notre mouvement, nous pouvons avoir confiance dans l'avenir.* »

\* \* \*

A la V<sup>e</sup> Semaine syndicale, organisée par la Commission syndicale à Anvers en 1929, et consacrée aux problèmes syndicaux, un des points essentiels que l'on examina fut celui de la jeunesse dans le mouvement syndical. Les vœux adoptés à cette Semaine syndicale furent soumis l'année suivante au Congrès syndical qui les ratifia. Depuis lors, les congrès syndicaux se sont toujours préoccupés de la question. Plusieurs décisions ont été prises. Nous signalons, avant tout, celle prévoyant la création d'organisations syndicales de la jeunesse.

\* \* \*

Un premier sérieux effort fait dans ce sens et qui a, incontestablement, porté des fruits, fut l'organisation de cours pour jeunes syndiqués. C'est selon le vœu exprimé par le Comité des jeunes et d'éducation ouvrière, fonctionnant au sein de la Fédération syndicale internationale, que le Bureau de celle-ci préconisa aux pays affiliés de favoriser l'éducation syndicale des jeunes membres. La Commission syndicale de Belgique fut peut-être bien le premier des centres syndicaux nationaux qui donna suite à cette suggestion. Elle décida immédiatement d'organiser des cours pour jeunes syndiqués. Chaque élève reçut le syllabus des cours, alors que, pour l'organisation de ceux-ci, elle fit appel à la précieuse collaboration de nos fédérations de syndicats et de la Centrale d'Education Ouvrière.

Il est peut-être utile de donner ici le tableau de ces cours et du nombre d'élèves qui les ont fréquentés.

| Année               | Nombre de cours | Nombre d'élèves |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| 1929-1930 . . . . . | 11              | 600             |
| 1930-1931 . . . . . | 13              | 950             |
| 1931-1932 . . . . . | 21              | 1,500           |
| 1932-1933 . . . . . | 65              | 2,000           |
| 1933-1934 . . . . . | 12              | 875             |
| 1934-1935 . . . . . | 14              | 1,985           |

En outre, la Commission syndicale tient à encourager les élèves. Aussi organisa-t-elle chaque année, à l'Ecole Ouvrière Supérieure, à Uccle, une semaine d'études spéciale. A la fin des cours, les élèves sont priés de se soumettre à un examen et les meilleurs parmi ceux-ci par-

pendant plusieurs semaines. Ne serait-il pas souhaitable que vous restiez tous ensemble? » Et ainsi naquit l'Organisation Syndicale de la Jeunesse, dont nos camarades anversois sont fiers à juste titre, et qu'il y a lieu de citer en exemple dans les efforts qui sont déployés dans tous les coins du pays pour réunir nos jeunes membres dans l'intention d'en faire des dirigeants futurs et capables.

Finalement, nous pouvons signaler avec une certaine fierté que des rangs des jeunes gens qui ont suivi ces cours, sont sortis plusieurs éléments qui occupent actuellement dans le mouvement syndical de leur région une place im-

**Si notre jeunesse est consciente de son devoir; si elle peut apprendre et développer sa compréhension sociale; si elle veut se placer sous l'égide des aînés et collaborer avec eux à maintenir et même à étendre et à renforcer notre mouvement, nous pouvons avoir confiance dans l'avenir.**

participent, aux frais de la Commission syndicale, à cette semaine d'études spéciale. Voici, à titre de renseignement, le tableau des élèves qui ont participé à ces semaines d'études :

| Année          | Nombre d'élèves |         |       |
|----------------|-----------------|---------|-------|
|                | Flamands        | Wallons | Total |
| 1930 . . . . . | 21              | 12      | 33    |
| 1931 . . . . . | 19              | 18      | 37    |
| 1932 . . . . . | 18              | 14      | 32    |
| 1933 . . . . . | 14              | 18      | 32    |
| 1934 . . . . . | 18              | 17      | 35    |
| 1935 . . . . . | 18              | 13      | 31    |

On voudra bien reconnaître que les efforts déployés par la Commission syndicale en l'occurrence ont été couronnés d'un certain succès. Ajoutons que depuis que ces cours ont été organisés, plusieurs élèves ont été remarqués et ont été mis en état, soit par leur organisation syndicale, soit par l'intervention financière d'autres groupes, ainsi que de la Commission syndicale, de suivre les cours de l'Ecole Ouvrière Supérieure à Uccle.

On nous permettra, peut-être, de souligner que nos cours pour jeunes syndiqués ont conduit à la création d'organisations syndicales de la jeunesse. Le plus bel exemple en est bien celui d'Anvers. La première année, la Fédération des Syndicats de cette ville n'estima pas possible d'organiser le cours pour jeunes syndiqués. Elle le fit la deuxième année. Le succès fut si inattendu et grand que, lorsque le camarade Laroche avait réuni pour la dernière fois le grand nombre d'élèves pour tirer les conclusions des leçons, celui-ci s'écria plein d'enthousiasme : « Vous avez maintenant étudié ensemble

portante et qui promettent beaucoup pour l'avenir.

\* \* \*

Il y a, naturellement, encore beaucoup à faire. Il y a lieu, tout d'abord, d'appliquer les décisions des congrès syndicaux. Mais, pour la Commission syndicale, ceci est plus vite dit que fait.

En effet, de par les statuts, il n'est pas dans le pouvoir de la Commission syndicale d'imposer aux centrales affiliées et aux fédérations de syndicats la création d'organisations syndicales de la jeunesse. Il faut donc que l'on y procède par la persuasion.

Essayer d'appliquer dans tous les coins du pays le système d'organisation adopté à Anvers serait, ainsi que nous l'avons déjà signalé si souvent, une impossibilité. Dans plusieurs régions du pays, les fédérations de syndicats ne disposent pas des ressources nécessaires et ne peuvent donc rien entreprendre sans l'appui des centrales, alors que dans d'autres fédérations, on n'est toujours pas convaincu de l'impossibilité de créer un mouvement de la jeunesse unique.

Pour toutes ces raisons, la Commission syndicale a décidé de créer une Commission nationale des jeunesses syndicales qui l'aidera dans l'exécution des décisions de congrès, et dont la tâche essentielle consistera à coordonner, dans la plus grande mesure possible, sur un plan général, le travail des organisations syndicales de la jeunesse dans les diverses régions du pays, afin qu'un programme bien défini se trouve à la base de toute l'activité dans ce domaine.

Si la Commission syndicale a pris cette décision, il y a lieu de l'attribuer au fait qu'un mouvement des jeunesses unique pour l'ensem-

ble du mouvement ouvrier a échoué. Il serait superflu, pour le moment, d'en exposer ici les raisons.

Qu'il suffise donc de répéter que la Commission syndicale ne poursuit pas un autre objectif que d'appliquer les décisions de ses congrès et qu'il ne tombe pas dans ses vues de faire quoi que ce soit qui se trouve dans le domaine des autres branches des organisations de la jeunesse du mouvement ouvrier. Mais, en tant que mouvement syndical, nous ne pouvons pas nous soustraire à la tâche de l'éducation de nos jeunes membres, car nous connaissons les besoins de notre mouvement. Cette tâche, nous l'accomplirons jusqu'au bout et ne songeons guère à la confier à d'autres.

\* \* \*

L'activité de la Commission syndicale en faveur des organisations syndicales de la jeunesse semble avoir suscité à un degré élevé la mauvaise humeur de certains dirigeants d'autres branches du mouvement des jeunes. Ils se fâchent et s'emportent, et se laissent même aller à des expressions qui ne sont pas à leur place dans la plume de gens qui réclament pour eux le monopole de l'éducation de la jeunesse. Ils s'oublient au point de prononcer de gros mots et de faire des allusions qui nous feraient douter que la confiance que nous avons eue jusqu'ici dans leur capacité et, surtout, dans leur discernement a été bien placée. Ceux qui, sans aucun

doute, ont fait œuvre utile dans leur domaine, mais qui n'ont tout de même jamais compris le moins du monde les nécessités du mouvement syndical, se posent, en l'occurrence, en maîtres d'école aux instructions desquels le mouvement syndical n'a qu'à se soumettre.

Les dirigeants de notre mouvement syndical n'ont jamais refusé d'écouter de bons conseils d'où qu'ils puissent venir. La plupart parmi eux n'ont, de leur vie, connu autre chose que la dure école de la vie. Ils sont très heureux qu'à présent, les jeunes générations peuvent entreprendre et mener la lutte pour la vie dans de meilleures conditions. Peut-être voudra-t-on bien reconnaître, dans les milieux des jeunes, que si les conditions ont complètement changé, de sorte qu'elles aient pu faire oublier les mauvaises situations d'il y a quarante et cinquante ans, ce changement est pour une grande part l'œuvre des aînés et des pionniers, grâce aux sacrifices, au dévouement et à l'endurance desquels notre mouvement a pu atteindre à son degré de développement actuel. Mais le mouvement syndical reste de la compétence des organisations syndicales. C'est dans leurs milieux que l'activité nécessaire doit se déployer, se développer pour atteindre aux objectifs qu'il s'est proposés. Il ne sait ni ne peut abandonner cette tâche entre les mains de profanes et d'incompétents. Aussi, ne le fera-t-il pas, mais se recommande toujours pour une collaboration sincère et utile.